

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FÉMININES

Réunion du mardi 26 octobre 2021

Présidence : **M^{me} Marie-Claude Espinosa**
Présents : **M^{mes} Sabine Leseur – MM. Jacques Olivier**
Absent excusé : **M^{me} Meriem Ferhat**
Absents : **M^{me} Magali Beigbeder – M Sébastien Michel**

Le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

JOURNEE DE RENTREE FEMININES

Le samedi 9 octobre 2021 a eu lieu la rentrée du football pour les féminines en catégorie U6 F à U18 F sur 3 sites du département de l'Hérault.

Dans l'ensemble, tout s'est relativement bien déroulé, malheureusement sur le secteur de Maurin, trop d'équipes se sont inscrites tardivement ou sans engagement, cela a perturbé le bon fonctionnement en termes d'organisation.

La commission remercie les municipalités et les clubs où se sont déroulées les différentes manifestations qui ont permis à nos joueuses de se retrouver.

RASSEMBLEMENT FEMININ

Le samedi 16 octobre 2021 c'est à Saint Jean de Védas qu'était organisé le deuxième rassemblement féminin pour les catégories U6 F à U18 F. Cette journée, sous le soleil, fut un véritable succès avec au total 420 jeunes filles qui se sont retrouvées sur le rectangle vert.

Encore une fois les inscriptions tardives de certains clubs n'ont pas permis, d'une part de prévoir une meilleure organisation en particulier pour la catégorie U13, et d'autre part de récompenser l'ensemble des équipes, mais pas d'inquiétude, personne ne sera oublié !

La commission remercie la municipalité pour la mise à disposition des installations et le club et ses dirigeants pour leur accueil et leur disponibilité.

COLLOQUE FEMININ

Pour cause d'Assemblée Générale du District, le colloque a été reprogrammé au samedi 27 novembre 2021. Une communication sera diffusée aux clubs en ce qui concerne le contenu et une fiche d'inscription à retourner sera mise à disposition sur le site du District.

INFORMATION CLUBS

JACOU CLAPIERS FA 2 / ST JUST ASCM 1
52220.1 – Féminine à 8 (B) du 24/10/2021

La Commission a transmis le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

FÉMININES A 11 INTERDISTRICT

⚽ Poule unique

ENT CŒUR HERAULT 1 / ST THIBERY SC 1

Du 24 octobre 2021

Est inversée

ST THIBERY SC 1 / ENT CŒUR HERAULT 1

(Accord des 2 clubs via footclubs)

O ALES EN CEVENNES 2 / VERGEZE EP 1

Du 24 octobre 2021

Est reportée au 19 décembre 2021

(Accord des 2 clubs)

FÉMININES A 8

⚽ Poule A

GIGNAC AS 1 / CANET AS 1

Du 24 octobre 2021

Est reportée au 5 décembre 2021

(Accord des 2 clubs)

CANET AS 1 / PIGNAN AS 1

Du 10 octobre 2021

Est reportée au 27 octobre 2021

(Accord des 2 clubs)

⚽ Poule B

VILLENEUVE MAG 1 / CASTELNAU CRES 1

Du 24 octobre 2021

Est reportée au 4 décembre 2021

(Accord des 2 clubs)

FEMININES U18

INFORMATION

Pour donner suite au mail de l'AS LA GRANDE MOTTE du 26 octobre 2021, celle-ci intègre le championnat en poule A.

La Grande Motte reçoit Maurin le samedi 13 novembre 2021.

FEMININES U15

INFORMATION

Pour donner suite au mail de l'AS JUVIGNAC du 19 octobre 2021, l'équipe intègre le championnat en poule A.

Pour donner suite au mail de l'AS PIGNAN du 21 octobre 2021, l'équipe intègre le championnat en poule A.

RETRAIT D'ENGAGEMENT

Retrait d'engagement après édition du calendrier

US BEZIERS

U18 féminines mail du 22/10/2021

Amende : 80 €

Conformément aux dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAITS

M. SAINT MARTIN 1

52426.1 – Féminines à 11 Interdistrict du 17/10/2021

À St Thibery

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe de ST THIBERY SC 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. SAINT MARTIN 1 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de ST THIBERY SC 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club de M. ST MARTIN.

FEUILLES DE MATCHS ADRESSÉES HORS DÉLAIS

Vu les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

VILLENEUVE MAGUELONE 1

522131 – Féminines à 8 (B) du 10/10/2021

Amende : 1€ : 1^{er} H.D* (cachet de la poste du 14/10/2021)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

US MONTAGNAC 1

52185.1 – Féminines à 8 (A) du 10/10/2021

Amende : 1€ : 1^{ère} infraction (récupération des rencontres trop tardive)

VILLENEUVE MAGUELONE 1

522131 – Féminines à 8 (B) du 10/10/2021

Amende : 1€ : 1^{ère} infraction (défaut de composition d'équipe)

JACOU CLAPIERS FA 2

52220.1 – Féminines à 8 (B) du 24/10/2021

Amende : 50€ : 2^{ème} infraction (défaut de composition d'équipe)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

ST THIBERY SC 1

52434.1 – Féminines à 11 Interdistrict du 24/10/2021

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du 16 novembre 2021, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 16 novembre 2021 à 17h30

Le Président,
Marie-Claude Espinosa

Le Secrétaire,
Sabine Leseur